



CAP N°2 liste d'aptitude au grade de contrôleur

08 octobre 2020

déclaration liminaire

M. le Président,

Qu'il nous soit permis ici, de vous souhaiter la bienvenue en tant que nouveau directeur interrégional, en espérant que nous saurons maintenir au-delà de la nécessaire défense des intérêts de chaque partie la qualité des débats, la courtoisie qui ont marqué les réunions avec votre prédécesseur.

Pour rentrer dans le vif du sujet, permettez-nous, M. le Président, de paraphraser ici la citation célèbre du pasteur Niemöller :

« - Quand ils ont arrêté de recruter des fonctionnaires titulaires par concours pour précariser les carrières, je n'ai rien dit. J'étais titulaire.

-Quand ils ont supprimé des bureaux, des brigades, des structures de proximité au nom du plan stratégique douanier, je n'ai rien dit. j'étais trop content de ne pas être restructuré.

-Quand ils ont transféré des missions fiscales entières aux impôts, réduit le périmètre des taxes perçues par la Douane, détruit le contrôle en entreprise, je n'ai rien dit. Ca n'était pas mon coeur de métier.

-Quand ils ont annihilé la gestion paritaire en supprimant les CAP locales, les CHSCT, les comités techniques, je n'ai rien dit. Je n'étais pas syndicaliste.

Mais quand un jour ils m'ont dit que c'était mon poste qui était supprimé, il n'y avait plus grand monde, ni aucun moyen, pour me défendre».

Cette spirale infernale, nous représentants du Snad-CGT ne voulons plus que les agents des Douanes la subissent.

Las, nous voilà ici présents pour la dernière CAP locale liste d'aptitude au grade de contrôleur, puisque le 1^{er} janvier 2021 sonne le glas des cap promotions et valorisation des parcours professionnels.

Le 29 septembre dernier, nous vous avons signifié tout notre attachement, à la fois au statut des fonctionnaires, qui garantit un service public de qualité, à l'égalité des chances au recrutement par concours, à l'égalité des traitements indiciaires, au principe de l'ancienneté et de la carrière linéaire comme critère incontournable de la promotion.

Nous nous sommes inquiétés de la dangereuse dérive néolibérale, voire autoritaire, qui consiste à réduire les droits des personnels en supprimant les commissions paritaires locales mutations et promotions. La loi dite Dussopt de la transformation de la fonction publique instaure le règne de l'arbitraire et des discriminations au moyen des nouvelles lignes directrices de gestion. Ces nouveaux critères, imposés sans aucune concertation, laissent entrevoir une gestion du personnel opaque, tant tenir compte de la mobilité fonctionnelle et géographique, de l'affectation sur des postes exposés ou peu attractifs, des formations comme marqueur de l'engagement professionnel ouvre surtout la porte au critère général de « la tête du client ».

Nous vous le répétons, M. le Président : précarité, arbitraire, discriminations, telles sont les perspectives de la nouvelle GRH en Douanes.

Si nous sommes inquiets de la disparition des cap locales, nous le sommes d'autant plus devant le flou qui règne sur la possibilité ou non des recours sur les mutations/promotions au niveau des Directions interrégionales. En effet, si l'on en croit le dispositif mis en place par la loi Dussopt et tel qu'il a été présenté aux fédérations de fonctionnaires, les agents victimes d'une décision contraire à leurs intérêts peuvent exercer des recours gracieux, hiérarchiques, puis les délocaliser devant le tribunal administratif. Quel déni démocratique, si les agents ne peuvent recourir devant une CAP locale!

C'est pourquoi nous vous demandons, M. le Président, de nous préciser si vous opterez pour la transparence avec les organisations syndicales, afin de préserver un dialogue social de qualité, nous permettre de répondre aux nombreuses interrogations des agents et éviter ainsi beaucoup de recours.

Les représentants du SNAD-CGT ne seront pas des nostalgiques mous, bien au contraire ils comptent bien aider les agents dans la défense de leurs droits à venir, aussi difficile soit-elle et aussi malmenés soient-ils.